

# Communauté de Communes du Grand Pontarlier

HOUTAUD

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Elaboration prescrite par délibération du conseil communautaire le 17 décembre 2015

### Règlement - Partie graphique

#### Plan de zonage général

Arrêté par le conseil communautaire le

Plan au 1:6 000  
Zoom au 1:3 000

#### Zones urbaines (U)

- UA Centre-ville Historique et patrimonial de Pontarlier
- UB Secteurs résidentiels périurbains de la ville de Pontarlier
- UBa Faubourgs résidentiels denses et discontinus de Pontarlier
- UC Centrales urbaines des villages
- UCm Centralité urbaine de la Cluse-et-Mijoux
- UD Secteurs résidentiels peu denses
- UDcm Secteurs résidentiels peu denses de la Cluse-et-Mijoux
- UE Zone d'équipements publics ou collectifs
- UED Secteur dédié à la décharge
- UJ Parcs et jardins
- UY Zone urbaine à vocation économique
- UY57 Zone urbaine à vocation économique le long de la RN57

#### Zones à urbaniser (AU)

- 1AU Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- 1AUh Zone à urbaniser à destination d'hébergement spécialisé
- 2AU Zone à urbaniser à vocation résidentielle à long terme
- 2AUY Zone à urbaniser à vocation économique à long terme
- 2AUY57 Zone à urbaniser à long terme à vocation économique le long de la RN57

#### Zones agricoles (A)

- A Zone agricole
- Aa Secteur dédié aux activités en lien avec l'aérodrome
- Af Secteur accueillant des activités forestières de 1ère transformation
- Ap Zone agricole protégée en raison d'une forte valeur écologique et/ou paysagère

#### Zones naturelles et forestières (N)

- N Zone naturelle et forestière
- Nc Secteur réservé à l'extraction de ressources naturelles (carrière, gravierie)
- Nce Secteur autorisant un dépôt de matériaux inertes en respect de la protection du captage souterrain
- Ne Secteur réservé aux équipements
- NI Secteur réservé aux équipements sportifs et de loisirs
- Nlt Secteur réservé aux équipements sportifs et de loisirs à vocation touristique
- Np Zone naturelle et forestière protégée en raison de fortes sensibilités environnementales
- Nr Secteur dédié à l'accueil d'équipements de production d'énergie renouvelable

#### Autres prescriptions

- Limité du zonage
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Emplacement réservé (L151-41 - 1° à 3°)

Éléments remarquables du paysage à protéger, conserver, valoriser ou réqualifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du Code de l'Urbanisme)

\* Arbre remarquable

● Patrimoine ponctuel à préserver

Éléments remarquables du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L151-23 du Code de l'Urbanisme)

--- Haie, ripisylve

--- Bosquet

--- Milieu thermophile

--- Zone humide

--- Abords des cours d'eau

#### Informations complémentaires

##### Risques naturels

- Atlas des zones inondables
- Risque fort ou très fort de mouvement de terrain

##### Agriculture

- Bâtiment agricole

- Périmètre de réciprocité agricole

##### Autres

- Bâtiment

- Parcelle cadastrale

- Axe routier principal

- Hydrographie

